



Délibération du Conseil Communautaire

Le Lundi 15 avril 2024 à 18h30, le conseil Communautaire de la Communauté de Communes du Périgord Ribéracois (CCPR) s'est réuni à Montagrier sous la Présidence de Monsieur Didier Bazinet, Président, à la suite de la convocation adressée le 09 avril 2024 conformément à l'article L 2121-12 du Code Général des collectivités territoriales.

Nombre de membres titulaires en exercice du Conseil Communautaire	58	
Titulaires présents	42	Jean-Pierre Prigul–Janick Laville–Jean-Didier Andrieux-Pascal Devars-Monique Boineau-Serrano-Jean-Pierre Prunier-Murielle Cassier-Didier Bazinet-Michel Desmoulin-Corinne Ducoup-Philippe Boismoreau-Philippe Bogaert-Alfred Gonnard-Jean-Marcel Beau-Daniel Bonnefond-Bruno Limerat-Ludovic Gillaizeau-Francis Lafaye-Clément Lemerrier-Gilles Mercier-Nicolas Platon-Catherine Bezac-Gonthier-Laurent Casanave-Christine Laurent-Dominique Caillou-Philippe Chotard-Jean-Pierre Chaumette-Francis Duverneuil-Virginie Mouche-Jean-Pierre Paretour-Joël De Luca-Gérard Caignard-Fabrice Boniface-Brigitte Pourtier-Philippe Dubourg-Prisca Mortier-Pierre Janailac-Julie Bordet-Edwige Badel-Marion Lafaye-Patrick Lachaud-Muriel Morlion
Suppléants présents	1	David Boucard - Commune de Verteillac
Titulaires absents	16	Allain Tricoire-Bernadette Bazinet-Christine Berthé-Lisa Boyer-Yves Mahaud-Joël Constant-Géry Denis-Catherine Esculier-Romain Perruchaud-Bernard Saint Martin-Christophe Rossard-Pierre Guigné-Jean-Claude Arnaud-Denis Ferrand-Joëlle Saint-Martin-Régis Defraye
Procurations	10	Allain Tricoire à Patrick Lachaud Bernadette Bazinet à Monique Boineau-Serrano Christine Berthé à Brigitte Pourtier Joël Constant à Bruno Limerat Géry Denis à Francis Duverneuil Catherine Esculier à Christine Laurent Romain Perruchaud à Catherine Bezac-Gonthier Bernard Saint Martin à Philippe Chotard Jean-Claude Arnaud à Didier Bazinet Joëlle Saint Martin à Marion Lafaye

DELIBERATION N° 2024/81 : (Code Nomenclature /752)**DATE : 15 AVRIL 2024****RAPPORTEURE : Monique Boineau-Serrano****OBJET : Attribution des subventions scolaires 2024**

Le calcul pour les subventions écoles se fait de la façon suivante :

- Pour les écoles hors Ribérac : 800€ par classe et 21€ par élève
- Pour les écoles de Ribérac (plus proches des spectacles, du cinéma et de la piscine) : 500€ pour l'ensemble des classes de l'école des Beauvières / 1250€ pour l'ensemble des classes de l'école Jules Ferry et 21€ par élève

La subvention est versée, suivant la demande des enseignants, à l'amicale laïque, si celle-ci est partenaire de l'école ou à la coopérative scolaire. Dans tous les cas la somme de la subvention doit exclusivement être utilisée pour l'école.

ORGANISME	Subventions 2023	Propositions 2024
AMICALE LAÏQUE DE VILLETUREIX	4 733€	4 607€
COOPERATIVE SCOLAIRE DE VANXAINS	2 503€	2 398€
ASS COOP SCOLAIRE DE ST MARTIN DE RIBERAC	2 608€	2 566€
AD OCCE24 COOP SCOLAIRE- ECOLE ST VINCENT DE	3 786€	3 807€
AMICALE LAIQUE D'ALLEMANS	2 461€	2 440€
LES AMIS DE L'ECOLE PUBLIQUE JULES FERRY	4 608€	4 629€
OCCE 24 – ECOLE MATERNELLE LES BEAUVIERES	2 149€	2 044€
AMICALE LAIQUE DE BERTRIC BUREE	2 608€	2 650€
ASSOCIATION DES ECOLES DES HAUTS DE DRONNE	6 121€	5 974€
ASSOCIATION LAÏQUE DE VERTEILLAC - SECTION	3 912€	3 660€
APE SECTION FOYER SOCIO EDUCATIF –ECOLE DE	2 293€	2 356€
FOYER RURAL DE TOCANE ECOLE PRIMAIRE	3 912€	3 786€
LISLE AUX ENFANTS (ECOLE MATERNELLE)	2 398€	2 440€
ECOLE PRIMAIRE CHERVAL OCCE 24	1 325€	1 199€
POSSAKLAND - ECOLE DE PAUSSAC	2 566€	2 503€
AMICALE LAIQUE DE CERCLES - SECTION ECOLE	2 230€	2 167€
ASSO FOYER SOCIO EDUCATIF DE CELLES- SECTION	2 608€	2 566€
FOYER RURAL DE TOCANE ST APRE COOP. SCOLAIRE	3 618€	3 597€
COOPERATIVE SCOLAIRE DE MONTAGRIER	2 587€	2 566€
OCCE COOP SCOLAIRE ECOLE ELEMENTAIRE DE LISLE	2 272€	2 566€
Total	61 298€	60 521€

Le montant total des subventions 2024 est arrêté à la somme de **60 521€** pour les écoles publiques de la CCPR et *les crédits correspondants sont inscrits au BP 2024.*

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré approuve à la majorité

ONT SIGNE AU REGISTRE LES MEMBRES PRESENTS POUR EXPEDITION CONFORME

Décision du Conseil Communautaire :

Votes pour : 52

Votes contre : 1

Abstentions : 0

Publié le 24 avril 2024

**Le Président de la Communauté
de Communes du Périgord Ribérais**

Didier Bazinet

Signé électroniquement le 18/04/2024 à 17:03
par Didier BAZINET

**Le secrétaire de séance
du 15 avril 2024**

Jean-Marcel Beau

